



HIVER 2023-2024

## VERCORS : RÉVEILLON INSOLITE SOUS IGLOO

Randonnée semi-itinérante accompagnée

4 jours, 3 nuits et 3 jours d'activité

4 jours, 3 nuits et 3 jours d'activité

Un réveillon "**pleine nature**" original et vitalisant ! Votre guide vous fera découvrir un Vercors inconnu et vous vivrez une expérience dans une ambiance exceptionnelle, sous le signe de la bonne humeur et de la pleine nature ! Pour la nuit du Réveillon, vous aurez le choix entre le refuge réservé au groupe, ou **les igloos** que vous aurez construits vous-mêmes !

### Les points forts :

- Un environnement de pleine nature, idéal pour se ressourcer
- La construction d'igloos
- Une nuit insolite pour des souvenirs inoubliables

# PROGRAMME

## **Jour 01 : Rousset en Vercors**

*Vendredi 29 décembre 2023*

Accueil à 14 h à votre gîte à Rousset en Vercors, petit village au pied des Hauts Plateaux. Vérification du matériel (raquettes, pulkas, sacs). Petite balade pour se mettre en jambes l'après-midi. Si jamais vous arrivez plus tard, pensez à prévenir le guide, la vérification de votre matériel se fera alors en fin de journée.

Dîner et nuit en gîte à Rousset en Vercors, en chambres de 2 à 4 personnes.

## **Jour 02 : Rousset en Vercors - Pré Grandu**

*Samedi 30 décembre 2023*

Départ pour les hauts-plateaux du Vercors avec pulkas et raquettes jusqu'au refuge de Pré Grandu. Installation dans ce refuge, bien aménagé par l'ONF, réservé rien que pour nous. Après-midi destinée à la confection de nos igloos (non loin du refuge). Vivons l'expérience inoubliable d'une journée dans la peau d'un inuit ! Selon les conditions, nous pourrions éventuellement partir du col de Rousset.

Nuit au refuge de Pré Grandu. Vous portez une partie des affaires, avec les pulkas, la plus grosse partie de la nourriture ayant été déjà acheminée au refuge.

### **Distances - Dénivelée - Temps de marche - Technique**

3 h de marche environ, + 400 m

## **Jour 03 : Les Hauts-Plateaux du Vercors**

*Dimanche 31 décembre 2023*

Très belle balade sous le Grand Veymont (sommet culminant du Vercors : 2341m), en plein coeur de la plus grande Réserve Naturelle du France : paysages d'exception. Au retour, perfectionnement des igloos si besoin.

Réveillon exceptionnel au refuge.

Dîner festif du réveillon de la Saint Sylvestre

Nuit sous igloo ou au refuge de Pré Grandu (à votre souhait).

### **Distances - Dénivelée - Temps de marche - Technique**

5h de marche, +250 m, -250 m.

## **Jour 04 : Pré Grandu - Rousset en Vercors**

*Lundi 1 janvier 2024*

« Dissipation des brumes matinales » et jolie descente par la Coche vers le village de Rousset. Une fois

rentrés, nous prendrons le gouter au gîte du 1er jour.

**Fin du séjour en milieu d'après-midi.**

**Distances - Dénivelée - Temps de marche - Technique**

2h30 de marche, -400 m.

## **COMPLEMENT DE PROGRAMME**

Nous pouvons être amenés à modifier l'itinéraire indiqué : soit au niveau de l'organisation (problème de surcharge des hébergements, dédoublement des groupes, modification de l'état du terrain, éboulements, sentiers dégradés, etc.), soit directement du fait du guide (météo, niveau du groupe, etc.). Ces modifications sont toujours faites dans votre intérêt, pour votre sécurité et pour un meilleur confort !

## **FICHE PRATIQUE**

### **ACCUEIL**

Le vendredi 29 décembre 2023 à 14h, au 1er hébergement à Rousset en Vercors.

### **Arrivée en train**

Gare SNCF de Die puis transport à la demande ou taxi.

Consultez vos horaires sur le site internet de la SNCF : [www.sncf-connect.com](http://www.sncf-connect.com)

### **Transport à la demande :**

Depuis Die Transport à la Demande vers le col du Rousset :

- Une réservation préalable (au 08 10 26 26 07) au moins 24 heures à l'avance est obligatoire. Service du lundi au samedi.
- Tarifs : pour un aller simple 5€ pour un trajet = à 30 km (10 € de 31 à 60 km)

**Attention, réservation obligatoire au 04 28 61 26 26, au plus tard 24h avant votre trajet.**

### **Arrivée en voiture**

#### **En voiture**

Autoroute A7 Lyon-Valence, sortie 15-Valence-Sud pour E713 en direction de Valence-Sud / Gap / Crest. Puis sortie 31 pour rejoindre la D111 en direction de Crest. D93 jusqu'à Die, puis D518 jusqu'à Rousset.

Consultez votre itinéraire sur le site internet : [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr)

### **Parking**

Si vous venez en voiture, vous pouvez laisser votre véhicule sur un parking à Rousset-en-Vercors (non gardé).

### **Covoiturage**

Vous pouvez mutualiser les moyens de déplacement en faisant du covoiturage. En plus d'être plus économique et écologique, ce moyen de transport vous permet de faire connaissance avec les autres participants. Avant le départ et sur demande, nous pouvons vous mettre en relation avec les autres membres du groupe qui le souhaitent. Sinon, rendez-vous sur [www.blablacar.fr](http://www.blablacar.fr).

### **Taxi**

Du col du Rousset à votre hébergement, vous devez ensuite prendre un taxi.

Jo Taxi : 06 32 59 49 85

Taxi Ambulance Dioise : 04 75 22 01 19

Faure Taxi : 04 75 22 01 19.

Un transfert peut être organisé à partir de 3 participants minimum et jusqu'à 7 participants maximum le J1 directement de la gare de Die à votre hébergement puis le J4 de l'hébergement à la gare de Die.

## **DISPERSION**

Le lundi 1 janvier 2024 vers 15h à Rousset en Vercors.

## **NIVEAU**

### **Niveau 2 sur 5**

Moyen à bon marcheur. Il faut être en forme et être capable de marcher de 4 à 6 h chaque jour.

## **HEBERGEMENT**

**J1** - En chambre de 2 à 4 personnes, en gîte à Rousset en Vercors.

**J2 et J3** - Refuge de Pré Grandu, du 30 décembre au 1er janvier, petit refuge simple, isolé sur les hauts-plateaux du Vercors et réservé pour le groupe. Situation unique dans un cadre sauvage et totalement isolé. Pas de douche possible au refuge.

Réveillon chaleureux et parfaitement adapté à la vie de refuge, dans un cadre rustique et de pleine nature. Le couchage se fait bien sûr en dortoir, sur des matelas confortables.

Un duvet est nécessaire. Quand nous arriverons au refuge, il faudra faire du feu (le bois est sur place) pour se chauffer, mais le refuge est assez petit et très vite chaud.

### **L'Igloo en quelques mots ...**

Construire un igloo nécessite un peu de technique, que votre guide sera heureux de vous apprendre !

Un igloo de 3 à 4 places se construit en 3 h environ. Une fois construit, une simple bougie transforme

l'endroit en une cathédrale de lumière... pourquoi ne pas y passer la nuit ?

Pas d'inquiétude, nous gardons à disposition un refuge bien équipé à proximité que vous pourriez occuper si la nuit dans l'igloo ne vous convenait pas.

Vous apprendrez aussi une technique de sécurité incroyablement efficace en milieu hostile, que vous n'oublierez jamais !

Si les conditions d'enneigement ne sont pas satisfaisantes pour construire un igloo, nous privilégierons une balade en raquettes sur les hauts plateaux.

#### **Restauration :**

Demi-pension en gîte, panier repas à midi, vivres de course. Au refuge, les repas sont préparés en commun. Le soir du Réveillon, repas de fête au refuge avec saumon fumé, foie gras, fondue, dessert surprise, Clairette de Die, etc. La nourriture est abondante et toutes les boissons sont comprises.

## **PORTAGE DES BAGAGES**

Portage partiel. Petit sac le 31 décembre, avec vos affaires de la journée et votre pique-nique. Bagages transportés par vous-même le 30 décembre et 1er janvier. La nourriture aura été auparavant, en grande partie, déposée par nos soins au refuge. Le reste pourra être chargé dans quelques pulkas (luges scandinaves) prévues à cet effet et tirées par les participants. La pulka glisse sur la neige et demande moins d'effort que de porter un sac à dos chargé. Nous prévoyons une pulka pour 2 à 4 personnes.

## **GROUPE**

6 à 14 personnes

## **ENCADREMENT**

Par un accompagnateur en montagne français diplômé d'État.

## **EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR**

Pour transporter vos affaires

- Un sac à dos confortable de 40 à 50 litres pour porter vos affaires personnelles

Équipement raquette

- Une tenue de marche, ample confortable et chaude, dont un pantalon confortable type Gore-Tex ou micropore (évitez les jean's !), combinaison ou knickers, jogging, etc.

- Un gros pull en laine ou une veste en fourrure polaire

- Une veste Goretex, ou un coupe-vent laissant si possible passer la sueur, ou un anorak adapté
- Un surpantalon
- Deux paires de moufles chaudes ou gants chauds
- Un bonnet, une écharpe
- Une paire de guêtres
- Des sous-vêtements chauds (PROSCRIRE LE COTON)
- 3 paires de chaussettes chaudes

#### Chaussures, bâtons et raquettes

- Une bonne paire de chaussures de randonnée, pas trop souples mais chaudes et confortables (pas de chaussures molles type moon boots ou basket neige), et imperméables
- Nous vous conseillons l'achat de bâtons télescopiques qui vous serviront à la fois l'hiver pour les randonnées raquettes et l'été pour les randonnées en montagne. Il est préférable de les prendre en 3 parties télescopiques plutôt que deux, avec une pointe au carbure de tungstène, très dure et quasi inusable ! (cependant nous pouvons vous en prêter une paire)
- Les raquettes et bâtons sont fournis ainsi que les pulkas (1 pulka pour 3 ou 4 personnes)

#### Contre le soleil

- Lunettes de soleil (type glacier)
- Crème solaire (lèvres et peau)

#### Pour le pique-nique du midi

- Bol, assiette ou boîte en plastique
- Couverts (cuillère, fourchette, couteau)
- Gourde thermos 1 litre minimum (ou mieux 1,5l)

#### Après l'effort

- Un bon duvet + un matelas mousse, type Karrimat (pour l'Igloo, le matelas)
- Une couverture de survie pour mieux s'isoler du sol
- Un appareil photo avec enveloppe de protection contre le froid
- Une paire de tennis style jogging pour le soir
- Vêtements de rechange (survêtement, etc.), et linge personnel
- Linge et trousse de toilette, mouchoirs et papier toilette. Pour le refuge prévoir lingettes de toilette et mini-trousse, car il n'y a pas d'eau. Nous pourrions toutefois faire un brin de toilette en faisant fondre la neige.
- Une mini-trousse de pharmacie avec élastoplaste, biogaze ou " 2ème peau", gaze, désinfectant et aspirine en cas de petits bobos !

## **DATES ET PRIX**

### **DATES ET PRIX**

#### **Options**

Transfert aller le J1 et retour le J4 depuis et vers la Gare de Die jusqu'à l'hébergement (3 participants)

minimum et 7 participants maximum) : 70€ / personne.

## **LE PRIX COMPREND**

- l'hébergement
- la nourriture du dîner du J1 au déjeuner du J4
- le dîner du Réveillon du jour de l'an (boissons comprises)
- l'encadrement
- le prêt des raquettes
- le prêt des bâtons
- le prêt des pulkas

## **LE PRIX NE COMPREND PAS**

- les boissons à Rousset en Vercors
- les assurances
- les frais d'inscription
- tout ce qui n'est pas indiqué dans « le prix comprend »

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

### **DESCRIPTION**

#### **Office de tourisme Vercors Drôme**

Place Pietri - 26420 La Chapelle en Vercors

Tel : 04 75 48 22 54

Place de l'Église - 26190 St Jean en Royans

Tel : 04 75 48 61 39

Site internet : [www.vercors-drome.com](http://www.vercors-drome.com)

#### **Office de Tourisme du Pays Diois**

Rue des Jardins - 26150 Die

Tel : 04 75 22 03 03

Site internet : [www.diois-tourisme.com](http://www.diois-tourisme.com)

# **INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES**

Nos conditions générales de vente complètes sont disponibles sur notre site Internet [www.arcanson.com/reservations-annulations-cgv/](http://www.arcanson.com/reservations-annulations-cgv/) ou sur simple demande.

Nous vous rappelons que tout achat d'un séjour implique leur acceptation.

Vous trouverez ci-dessous les informations clés concernant les modalités d'inscription, d'annulation et les assurances.

## **INSCRIPTION**

### **Quand réserver ?**

Le plus tôt possible, car ainsi vous augmentez les chances de départ de votre séjour et de la disponibilité de vos critères d'hébergement.

Un séjour est assuré lorsqu'il y a suffisamment d'inscrits pour que le départ soit confirmé.

Conformément à la loi, nous prenons une décision définitive :

- 20 jours avant le départ pour un séjour dont la durée dépasse 6 jours
- 7 jours avant le départ pour un séjour dont la durée est de 2 à 6 jours

Si le séjour est annulé, nous vous en avisons immédiatement et vous proposons plusieurs solutions de remplacement. Si aucune ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

### **Comment réserver ?**

L'inscription est effective dès que nous recevons votre bulletin d'inscription accompagné d'un acompte de 35 % (à plus de 35 jours du départ) ou de la totalité du règlement (à moins de 35 jours du départ).

Nous vous informons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au séjour s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par nos soins concernant le séjour.

Pour vous inscrire, 2 alternatives :

#### **Par internet :**

Rendez-vous sur notre site : [www.arcanson.com](http://www.arcanson.com). Choisissez le circuit et, dans l'onglet « Dates et Prix », cliquez sur le bouton "Réserver" à côté de votre date de départ. Remplissez alors le formulaire qui s'affiche, et réglez directement en ligne avec votre carte bancaire.

À moins de 15 jours du départ, vous réglez impérativement par carte bancaire.

#### **Par courrier :**

Remplissez un bulletin d'inscription (disponible sur simple demande) et retournez-le nous par courrier, accompagné de votre règlement :

- Par carte bancaire par téléphone au 04 76 95 23 51
- Par chèque bancaire à l'ordre d'Arcanson
- Par virement (frais à votre charge)

Toute inscription sur papier libre suppose que vous acceptiez nos conditions de vente.

#### **Confirmation de réservation :**

Après vérification des disponibilités en fonction des critères et dates choisis, votre inscription sera confirmée par ARCANSON par l'envoi d'un e-mail ou d'un courrier, accompagné de votre reçu.

Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible, ARCANSON procédera au remboursement de l'intégralité des sommes versées, sans aucune retenue.

Attendez cette confirmation pour acheter vos titres de transport.

Pour les séjours accompagnés, si vous venez en train, attendez que le séjour soit assuré pour prendre votre billet, puisque certains billets ne sont pas remboursables et/ou pas échangeables.

## **ANNULATION**

### **Annulation avant la date de départ du voyage de votre part**

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre séjour avant son commencement (date de départ), vous devez en informer ARCANSON et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date pour facturer les frais d'annulation.

L'annulation du séjour ne dispense pas du paiement intégral du prix du séjour ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

En cas d'annulation de votre part, il sera facturé **les frais d'annulation** ci-dessous :

- À 31 jours du départ et plus : 10% du prix du séjour, avec un minimum de 60€ par personne.
- De 30 à 21 jours : 35% du prix du séjour.
- De 20 à 14 jours : 50% du prix du séjour.
- De 13 à 2 jours : 75% du prix du séjour.
- La veille ou le jour du départ : 90% du prix du séjour.

Ces retenues seront remboursées par l'assurance - si vous en avez souscrit une – en cas d'annulation justifiée, déduction faite des frais forfaitaires, des frais d'inscription et de la prime d'assurance.

Les 10% du montant du séjour ou la somme forfaitaire de 60 € / pers. retenus en cas d'annulation à plus de 31 jours du départ ne sont pas couverts par l'assurance.

Tout séjour entamé est intégralement dû. Une annulation intervenant après le 1<sup>er</sup> jour (une fois le séjour débuté) ne donne lieu à aucun remboursement.

Tout participant ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

### **Modifications / Interruption des prestations à la demande du voyageur**

Après l'inscription au séjour et avant la date de départ, toute demande de modification de prestations (changement de séjour, de dates, d'hébergement, du nombre de personnes, du type de prestations...), ne peut intervenir qu'avec l'accord préalable d'ARCANSO et le paiement à ARCANSON des frais induits (au minimum 65€ / personne). Faute d'encaissement, ARCANSON ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

**Cas particulier des séjours liberté** : les conditions de modification ci-dessus s'appliquent excepté si vous souhaitez changer de programme ou de dates. Il s'agit alors d'une annulation. Par conséquent, les frais du barème d'annulation s'appliquent.

**Pour tous** : à compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non réalisation de toute ou partie des prestations du séjour ne donnera lieu à aucun

remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du séjour sera à payer préalablement auprès d'ARCANSON ou des prestataires désignés.

## ASSURANCES

ARCANSON vous propose 3 formules d'assurance.

Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties. Les garanties, conditions générales et particulières de ces assurances ainsi que le document d'information produit correspondant sont consultables sur le site [www.arcanson.com/assurances](http://www.arcanson.com/assurances) ou sur demande.

Ces contrats sont souscrits auprès d'**ASSURINCO**, spécialiste de l'assurance tourisme et loisirs.

L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription.

Attention, ces contrats s'adressent uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

Les 3 formules d'assurance sont les suivantes :

- **Assurance Annulation + Extension Épidémies (A)** - 3,4% du prix total du voyage.
- **Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement + Extension Épidémies (B)** - 2,0% du prix total du voyage. Attention, la garantie Responsabilité Civile à l'étranger ne couvre que les résidents domiciliés en France et DOM.
- **Assurance Multirisques (C)** - 4,8% du prix total du voyage. Cette assurance reprend les garanties des assurances annulation (A) et assistance rapatriement (B), elle est complétée par deux garanties : Interruption de séjour et Retard de transport.

Vous devez au minimum être couvert pour l'« Assistance Rapatriement ». Si vous ne souscrivez pas à notre couverture, vous devez nous fournir une attestation d'assistance rapatriement et nous signer une décharge. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus. Vérifiez également que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé.

ARCANSON - 2195 route de la Croix Perrin - Les Gaillardes  
38112 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS - FRANCE

Tel : (33) 04 76 95 23 51

E-Mail : [contact@arcanson.com](mailto:contact@arcanson.com) Web : [www.arcanson.com](http://www.arcanson.com)

Gîte de France (3 épis) - Agence de voyage IM.038.10.0015. Sarl au capital de 10 000€.

RCS de Grenoble B 384571808

Garant : Groupama Assurance-Crédit : 132, rue des 3 Fontanot 92 000 Nanterre

RCP : MMA, 38 av. Victor Hugo 26000 Valence